

Module D4.6

Pratiques plastiques et communication appliquées à un projet d'aménagement paysager

Disciplines et horaires :

Education socioculturelle :	15 h
Arts plastiques appliqués :	50 h
Sciences et techniques de l'aménagement :	25 h
Total :	90 h

Objectif général : - Etre capable d'utiliser des techniques des arts plastiques et des techniques de présentation et de communication appliquées à un projet d'aménagement paysager.

OBJECTIFS	CONTENUS
<p>I - Mettre en œuvre les techniques des arts plastiques appliquées à la conception d'aménagements paysagers</p> <p>1.1 Manipuler les outils, matériaux et supports permettant une expression plastique et des rendus visuels</p> <p>1.2 A partir d'études de cas, exercer sa créativité plastique dans le cadre des contraintes fonctionnelles</p>	<p>- dessin - travail de la couleur - photographie - volume, modelage...</p> <p>- exercices sur les types d'organisations formelles : structures, séries, séquences... - interrelations s'établissant entre les composantes d'un ensemble visuel : contrastes, rythmes, dominantes... - intégration de diverses contraintes techniques dans la démarche créatrice</p>
<p>II - A partir d'un cas concret, élaborer les documents de présentation pour communiquer un projet d'aménagement paysager et le valoriser</p> <p>2.1 Participer à la rédaction des pièces de consultation et de suivi de chantier</p> <p>2.2 Elaborer les documents visuels d'un projet d'aménagement paysager</p> <p>2.3 Présenter et valoriser un projet d'aménagement paysager</p>	<p>- cahier des clauses techniques particulières (CCTP) règlements particuliers d'appel d'offres... procès-verbaux</p> <p>- codification, représentation - sélection et mise en œuvre des techniques les plus pertinentes pour représenter un projet (exemple DAO)</p> <p>- présentation - argumentation et utilisation de supports de communication</p>

RECOMMANDATIONS PEDAGOGIQUES DES MODULES D4.5 – D4.6

Deux modules au choix sont proposés aux étudiants :

- le module D4.5 tourné vers la maîtrise d'œuvre : création et entretien,
- le module D4.6 tourné vers les pratiques plastiques et la communication appliquées à un projet d'aménagement paysager.

Le choix entre ces deux modules est directement lié au thème d'étude du rapport de stage. Par exemple, deux étudiants font leur stage dans le même organisme, l'un travaillant sur l'étude d'un projet d'aménagement, l'autre sur la conduite de chantiers, le premier devra suivre le module D4.6, le second le module D4.5.

Ceci a une conséquence importante au niveau des établissements qui proposent cette formation. Ils proposeront obligatoirement à leurs étudiants les deux modules D4.5 et D4.6.

Le module D4.5

Présentation générale

Le module D4.5 permet d'approfondir et de compléter certains aspects du référentiel de diplôme correspondant aux modules D3.2 et D4.4. Ce dernier présente l'organisation et la gestion des techniques au niveau d'un chantier, ce que tout technicien supérieur en aménagements paysagers doit savoir faire. Le module D4.5, quant à lui, développe la planification, l'organisation et la gestion des moyens de réalisation des travaux nécessaires à plusieurs chantiers simultanés.

Ce module se divise en trois parties :

- la première, développée dans l'objectif pédagogique 1, traite la planification et l'organisation des travaux. Il s'agit donc de la préparation des chantiers sur les plan technique et administratif,
- la seconde, présentée dans l'objectif pédagogique 2, s'intéresse à la maîtrise d'œuvre des travaux, c'est-à-dire à leur suivi du point de vue technique, administratif et économique,
- la troisième correspond au dernier objectif pédagogique de ce module. Elle s'éloigne des travaux, les replace dans le secteur d'activités de l'organisme dont le technicien supérieur est responsable. Il s'agit d'optimiser les ressources de ce secteur dans trois directions complémentaires : humaine, technique (matériels) et financière.

Le support pédagogique essentiel de ce module est l'étude de cas concrets. Ceux-ci seront en relation avec le contexte professionnel et son environnement, public ou privé, tant pour les travaux de création que pour la gestion paysagère d'aménagements existants. Ils conduiront l'étudiant à avoir des contacts et des ouvertures vers les autres secteurs d'activités de l'organisme.

Une telle proposition pédagogique nécessite de nombreux dédoublements d'effectifs pour les sections de plus de 16 étudiants, évalués globalement à :

- 30 heures en techniques économiques,
- 60 heures en sciences et techniques de l'aménagement.

Le module D4.6

Présentation générale

Le module D4.6 permet d'approfondir et de compléter certains aspects du référentiel de diplôme correspondant en particulier aux modules et objectifs suivants :

- D2.2,
- D3.3 (objectif pédagogique 3),
- D4.2 (sous-objectif 2.3),
- D4.3 (sous-objectifs 1.1, 1.2, objectif pédagogique 3). Ce module à l'inverse du précédent, n'a pas d'interactions privilégiées avec le module D4.4. Il s'agit ici de compléter la préparation au profil professionnel de technicien supérieur en bureau d'études.

La maîtrise des techniques des arts plastiques, l'élaboration de documents de représentation d'un projet exigent de nombreux dédoublements évalués globalement à :

- 50 heures en arts plastiques appliqués (pour les sections de plus de 16 étudiants),
- 25 heures en sciences et techniques de l'aménagement (pour les sections de plus de 16 étudiants),
- 15 heures en éducation socio-culturelle (pour les sections de plus de 25 étudiants).

Recommandations pédagogiques spécifiques aux objectifs et aux contenus

Objectif 1

L'approfondissement des techniques plastiques, abordées en D4.3, devra se concevoir selon une démarche ayant pour double objectif une meilleure maîtrise des techniques de visualisation et un exercice du sens créatif.

A cet égard, il conviendra de favoriser le développement de la pensée divergente : recherche des solutions plastiques les plus diverses enrichies par des expériences personnelles, des cultures, des références multiples..., et intégrant les contraintes de tout projet plastique et plus particulièrement celui de l'aménagement paysager.

Le travail dans cet objectif consiste à élaborer une série d'exercices conçus comme des expérimentations s'articulant autour des pôles dominants suivants :

- espace perçu, vécu, habité
- espace représenté : outils et techniques de la création plastique, inventaire et utilisation, recherche de la technique la plus pertinente pour formuler une intention, expliciter une proposition.

Premier pôle : espace perçu, vécu, habité

La perception de l'espace suppose des expériences mettant le corps en situation dans cet espace. L'analyse du vécu que constituent ces expériences prend en compte les éléments suivants :

- corps immobile, en mouvement, hauteur de vue, proximité ou éloignement, espace encombré ou espace vide, taille des objets...
- prise de conscience des réactions sensorielles : sons, odeurs, matières et matériaux...
- rôle joué par la lumière, les couleurs...

Ce vécu doit aboutir à une compréhension de l'espace considéré et donc induire une démarche dynamique d'action sur cet espace.

Il est souhaitable que ces activités soient conduites en interdisciplinarité avec l'EPS, les activités théâtrales...

Deuxième pôle : espace représenté

Il s'agit d'élaborer des exercices relatifs à la représentation des différentes composantes plastiques de l'espace : formes, structures, matières, couleurs, valeurs. Ces exercices seront prétexte à inventorier les outils et techniques :

- traditionnels : mines, encres, pastels, gouaches, aquarelles avec plume, pinceau...
- moins traditionnels : collage, manipulation et mise en jeu de matériaux divers (papiers, cartons, tissus, emballages divers, plastique...) outils improvisés (bâtonnets, ficelle, chiffon, éponges...)
- réalisations, en trois dimensions, d'environnements (emballages, caisses, objets divers, éléments naturels...) qui pourront servir de banc d'essai aux expériences de vécu de l'espace et à sa représentation
- recherches en noir et blanc conduisant à l'expression des masses, de la profondeur, favorisant une traduction synthétique de l'espace
- recherches en couleur destinées à traduire l'atmosphère d'un lieu, sa poésie, mais aussi, selon les nécessités, à donner une interprétation plus réaliste
- approche des techniques de représentation géométriques : application en dessin à vue des notions de base géométriques abordées dans le module D4.3 (objectif 3).

Ces différentes recherches doivent tendre à exprimer l'espace tel qu'un individu l'appréhende, de la manière la plus exhaustive possible, le réalisme n'étant qu'un moyen parmi d'autres de représentation.

Objectif 2

L'objectif 2 doit s'appuyer sur la conduite d'un projet concret.

Sous-objectif 2.2 : on abordera la perspective que si elle est considérée comme le moyen le plus pertinent de visualisation du projet. Si celui-ci est trop complexe, certaines parties du projet devront être sélectionnées pour ce mode de représentation.

Sous-objectif 2.3 : il serait intéressant que le projet soit soutenu devant un public. Ce travail doit être considéré comme un prolongement d'activités effectuées dans le cadre du module D2.2.

Proposition d'horaire-étudiant

	Education socioculturelle	Arts plastiques appliqués	Sciences et techniques de l'aménagement	Total
Cours				
TD/TP	15 h	50 h	25 h	
Total	15 h	50 h	25 h	90 h